

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

> LE MOT DU PRÉSIDENT

> COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- Délibération « Approbation du compte de gestion 2016 »
- Délibération « Approbation du compte administratif 2016 »
- Délibération « Affectation des résultats 2016 »

> BUDGET PRIMITIF 2017

	BP 2016	BP 2017	Variation
Dépenses d'exploitation	3 599 190	3 876 533	7.7%
Recettes d'exploitation	3 599 190	3 876 533	7.7%
Dépenses d'investissement	11 345 097	7 471 752	-34.1%
Recettes d'investissement	11 345 097	7 471 752	-34.1%

- Délibération « Approbation du budget primitif 2017 »
- Délibération « Ligne de trésorerie 2017 »

> AVANCEMENT DES PROGRAMMES

1203 - RENOUELEMENT LUQUET-MAUCOR



Marché attribué au groupement BAYOL/SNATP/CEGETP/EHTP/SADE en décembre 2015. Le phasage des travaux se déroulera de la manière suivante :

- Tranche ferme (Luquet - Gardères) : mars – septembre 2016
- Tranche conditionnelle 1 (Arrien - Sedzère) : septembre – décembre 2016
- Tranche conditionnelle 2 (Eslourenties - Arrien) : janvier – mars 2017
- Restructuration du château d'eau de Sedzère : septembre – décembre 2017
- Tranche conditionnelle 3 (Sedzère - Gabaston) : janvier – mai 2018
- Tranche conditionnelle 4 (Gasbaston - St Jammes) : janvier – octobre 2019
- Tranche conditionnelle 5 (St Jammes - Buros) : janvier – octobre 2020

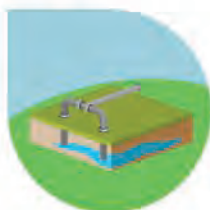
1311 - INTERCONNEXION SIEBAG

Les travaux du SIEBAG préalable à la mise en service de l'interconnexion devaient être achevés pour février 2017. Cependant des difficultés techniques ont impacté l'avancement du chantier. La réception a donc été décalée à une date ultérieure.

1409 - INTERCONNEXION SIAEP TARBES NORD

La convention de vente d'eau en gros a été signée avec le SIAEP Tarbes Nord le 14 décembre 2016. A l'issue de la consultation les travaux ont été attribués au groupement BAYOL/SADE/HASTOY. Le chantier débutera courant mars pour s'achever cet été.

1503 - CRÉATION DU FORAGE DE BAUDREIX F2



Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement HEA/CETRA/NOUGER. La mission est décomposée en deux lots :

Lot 1 - Forage : Les travaux de création des forages par l'entreprise RESURGENCE sont terminés. Les phases de développement et de pompages longues durées vont débuter mi-février.

Lot 2 - Equipement raccordement : Afin d'optimiser les délais, les études de conception ont été engagées mi-octobre 2016. Les points suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Raccordement des forages F2 et F3 sur F1
- Extension de la future canalisation en provenance de Sarramayou entre la base de loisir et le regard de jonction
- Création d'un regard de jonction Baudreix / Sarramayou
- Adéquation entre la puissance électrique disponible et celle rendue nécessaire par le projet
- Inondabilité du site
- Volet foncier

➤ Délibération « Création des forages de Baudreix – Choix d'un tracé pour le raccordement »

1505 - APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES HYDROGÉOLOGIQUES - SECTEUR PIÉMONT



Conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 16 avril, un suivi hydrogéologique a lieu depuis mai 2015 sur les ressources suivantes : Las Ganques, Aygue Verte, Pourrios, Trouve et Garrotné.

1601 - AYGUE BLANQUE



> QUALITÉ DE L'EAU



Arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 relatif à la dérogation aux limites de qualité de l'eau produite à la station de Bordes pour le paramètre pesticide

➤ Lettre d'information « Dérogation pour l'eau issue de la station de Bordes »

> VOLUMES 2016 ET PRIX DE L'EAU 2017



Volumes 2016 :

Volume total vendu en 2016 : **7 760 925 m³** soit une **diminution de 2.9%** par rapport à 2015.
Courrier du 11 janvier 2017 : **Validation des volumes attendue au plus tard pour le 31 mars.**

Prix de l'eau 2017 :

Part syndicale : 0.2000 €/m³ (0%)

Part délégataire : Avenant n°2

➤ Délibération « Prix de l'eau – Part syndicale 2017 »

➤ Délibération « Avenant au contrat de délégation de service public n°2 »

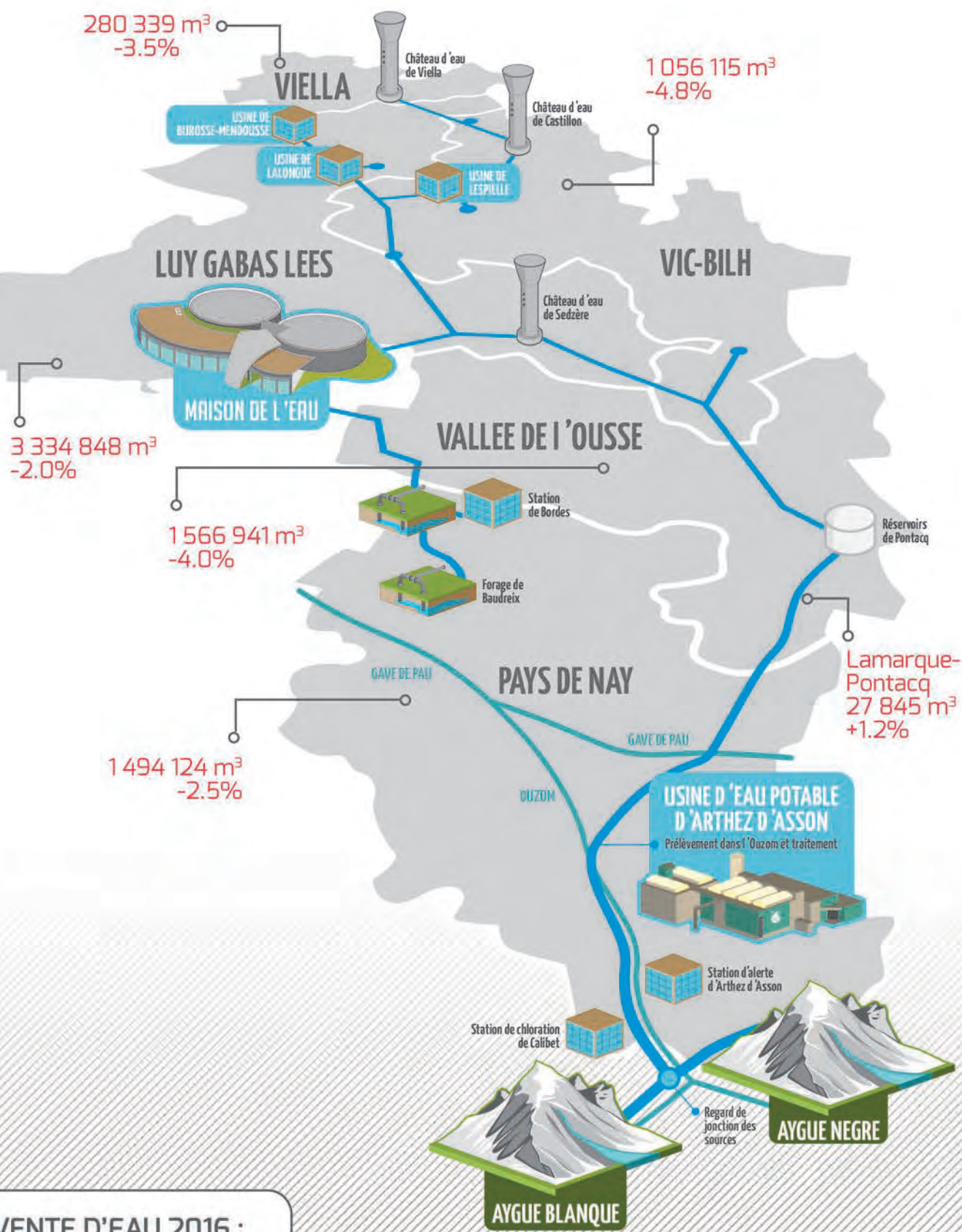
> QUESTIONS DIVERSES

PAT

Evolution des volumes



> EVOLUTION DES VOLUMES



VENTE D'EAU 2016 :
7 760 925 M³ (-2.9%)



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 2 février 2017

OBJET : Approbation du compte de gestion 2016

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ;

Etaient absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président précise que le vote du Compte de gestion intervient avant celui du compte administratif.

Monsieur le Président présente au comité syndical les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Président s'est assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

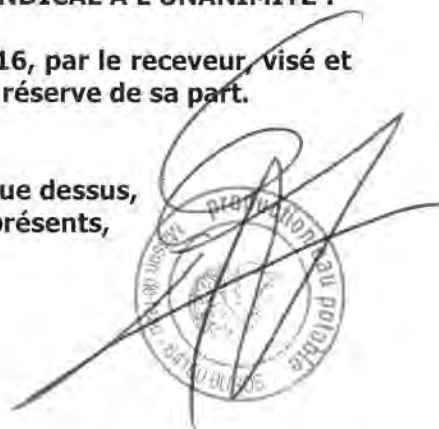
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**





Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 2 février 2017

OBJET : Approbation du compte administratif 2016

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Paul LAGRAVE,

Etaient présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ;

Etaient absents et excusés : M. TREPEU ; M. CUYAUBE ;

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13

M Paul Lagrave été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

En vue du vote du compte administratif de l'année 2016, le Comité syndical élit son Président. Ce dernier présente les résultats de l'année 2016

Investissement

Dépenses	Prévus :	10 368 165.68
	Réalisé :	7 872 013.53
	Reste à réaliser :	1 017 768.37
Recettes	Prévus :	10 368 165.68
	Réalisé :	8 583 602.23
	Reste à réaliser :	527 301.59

Exploitation

Dépenses	Prévus :	3 599 190.00
	Réalisé :	1 615 448.51
Recettes	Prévus :	3 599 190.00
	Réalisé :	2 123 499.56

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 755 808.48
Fonctionnement :	1 836 729.65
Résultat global :	1 080 921.17

Après cet exposé, le Président du SMNEP Monsieur Jean-Pierre PEYS se retire pour le vote.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> VOTE LE Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le vice-Président
Paul LAGRAVE



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 2 février 2017

OBJET : Affectation des résultats 2016

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ; M. CUYAUBE donne procuration à M. PEYS

Etaients absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'année de :	+ 508 051.05
- Un excédent de fonctionnement reporté de:	+ 1 328 678.60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 1 836 729.65
- Un excédent d'investissement de l'année de:	+ 711 588.70
- Un déficit d'investissement reporté de:	- 976 930.40
Soit un déficit d'investissement global à reporter de:	- 265 341.70
- Des restes à réaliser en dépenses de :	1 017 768.00
- Des restes à réaliser en recettes de :	527 301.59
Soit un solde de :	- 490 466.78
Soit un besoin de financement en Investissement de :	755 808.48
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	1 836 729.65
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	755 808.48
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002)	1 080 921.17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (D001) : DEFICIT	265 341.70

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS





Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 2 février 2017

OBJET : Budget primitif 2017

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ; M. CUYAUBE donne procuration à M. PEYS.

Etaients absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 suite au débat d'orientation budgétaire du 6 décembre 2016

Investissement

Dépenses 7 471 752.43

Recettes 7 471 752.43

Exploitation

Dépenses 3 876 533.32

Recettes 3 876 533.32

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 2 février 2017

OBJET : Souscription d'une ligne de trésorerie

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEQUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ; M. CUYAUBE donne procuration à M. PEYS.

Etaient absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

M. le Président explique que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore, éventuel.

Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Les flux sont inscrits hors budget, en classe 5 : comptes financiers. En revanche les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.

M. le Président expose la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de la ligne de trésorerie et de déterminer son montant maximum par année civile.

Il est rappelé que le comité syndical a délégué à M. le Président certaines de ses attributions dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT. Parmi celles-ci, peut également être déléguée depuis la loi du 13 août 2004 la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum, autorisé par le Comité Syndical, par année civile.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

>**DECIDE** la souscription d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 € par année civile ;

>**AUTORISE** le Président par délégation de l'assemblée, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT concernant la réalisation des lignes de trésorerie sur la base du montant maximum défini ci-dessus par année civile.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**





**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 2 février 2017

OBJET : Création des forages de Baudreix – Choix d'un tracé pour le raccordement

Date de la convocation : 16 janvier 2016

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEQUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ; M. CUYAUBE donne procuration à M. PEYS.

Etaients absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la délibération du 26 novembre 2015, le Comité Syndical a décidé la création d'un nouveau forage sur la commune de Baudreix, à proximité du forage F1. A la suite des études de conception, ce sont finalement deux forages qui ont été réalisés fin 2016. Ces ouvrages ont été dimensionnés pour substituer tout ou partie du champ captant de Bordes, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre pesticides.

Cette dérogation du 13 décembre 2016 est accordée jusqu'à l'obtention des autorisations nécessaires à la mise en exploitation des nouveaux forages de Baudreix et au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2018.

Les études de conception pour l'équipement et le raccordement des deux forages au niveau du F1 ont mis en évidence la nécessité de raccorder la future liaison en provenance de Sarramayou (en attente au niveau de la base de loisir) sur le transit Baudreix F1 / station de Bordes. Cette jonction s'accompagne d'un regard de jonction. Le tableau ci-dessous apporte une vue synthétique des 3 tracés étudiés (plan en annexe) :

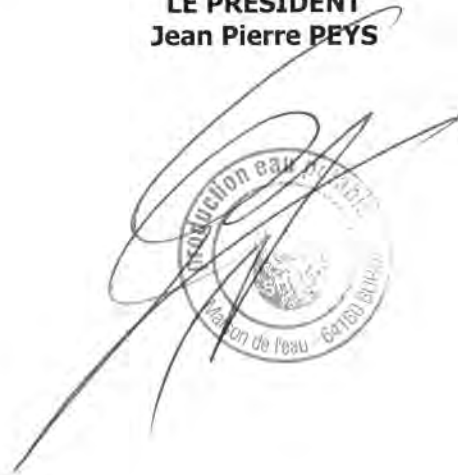
	Tracé A	Tracé B	Tracé C
Descriptif	Création du regard de jonction impasse du Gabizos. Raccordement du tronçon Sarramayou en rive droite du Baniou	Création du regard de jonction impasse du Gabizos. Raccordement du tronçon Sarramayou en rive gauche du Baniou	Création du regard de jonction au niveau du F1, avec raccordement du tronçon Sarramayou et F2 F3
Avantages	- Tracé le plus court (500 ml). - Regard de jonction accessible en temps de crue. - Montant du projet le plus faible (270 k€)	- Tracé médian (550 ml). - Regard de jonction accessible en temps de crue. - Montant du projet dans la moyenne (300 k€).	
Inconvénients	- Autorisation de passage à obtenir	- Autorisation de passage à obtenir - Encorbellement sur le pont du Baniou - Passage en souille du Baniou - Dossier Loi sur l'Eau à déposer	- Tracé le plus long (600 ml) - Autorisation de passage à obtenir - Regard de jonction en zone inondable - Encorbellement sur le pont du Baniou - Projet le plus onéreux
Coût total (€ HT)	924 000	957 000	979 000

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE de retenir le tracé A.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMITE SYNDICAL" at the top, "Région de l'eau Carreau" at the bottom, and a central emblem featuring a globe and a water tap. The signature is a large, stylized cursive mark.



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 2 février 2017

OBJET : Prix de l'eau – Part syndicale 2017

Date de la convocation : 16 janvier 2016

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Étaient présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ; M. CUYAUBE donne procuration à M. PEYS.

Étaient absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le tarif de la part syndicale pour l'année 2017 :

Part syndicale : 0.2000 € / m³

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE de fixer le tarif comme précisé ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2017.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 2 février 2017

OBJET : Avenant au contrat de délégation de service public n°2

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; **M. RHAUT** donne procuration à M. ARRABIE ; **M. CUYAUBE** donne procuration à M. PEYS.

Etaient absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que suite à la délibération du comité syndical du 11 février 2010 qui entérine le choix d'une gestion déléguée, un contrat d'affermage a été conclu avec l'entreprise SAUR pour une durée de 12 ans. Ce contrat validé en préfecture le 15 décembre 2010, est exécutoire depuis le 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Président informe que depuis la mise en œuvre du contrat, le SMNEP a confié à SAUR l'exploitation et le renouvellement de nouveaux ouvrages en 2016

- Réservoir de Pontacq
- Réservoir de Sarramayou
- Vannes de sectionnement mises en place à Arthez-d'Asson
- Organes hydrauliques mis place lors de la sécurisation de la traversée du Gave de Pau
- Organes hydrauliques mis place lors du renouvellement de la liaison Luquet – Maucor (secteurs 1 et 2)

En application de l'article 40 du contrat de délégation de service public, cette évolution offre la possibilité d'une révision de la rémunération du délégataire. Cette dernière doit faire l'objet d'un avenant au contrat de délégation de service publique.

Dans le cadre de la préparation de ce document, des solutions techniques visant à l'amélioration du service ont été proposées. L'entreprise SAUR réalisera en 2017 pour le compte du SMNEP les investissements concessifs suivants :

- Installation d'une supervision de l'ensemble du territoire syndical
- Mise en place et exploitation de sondes multi-paramètres sur les captages de Baudreix, Lespeille et Simacourbe
- Amélioration du traitement de l'eau de l'usine d'Arthez-d'Asson

La prospective d'évolution de l'assiette de vente d'eau en gros, à compter de l'année 2017 jusqu'à l'échéance du contrat en 2022 doit être recalée en fonction des profils de consommation des Collectivités adhérentes. Ainsi le volume de référence est ramené à 7 996 600 m³ par an.

Aussi, Monsieur le Président propose l'avenant n°2 au contrat de délégation comme suit :

Tarif 2017	Impact avenant n°2	Nouveau tarif 2017
0.1579	0.0270	0.1849

Ce tarif entre en vigueur à compter du 2 février 2017.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE (3 ABSTENTIONS), LE COMITE SYNDICAL :

> AUTORISE Monsieur Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**





**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 2 février 2017

OBJET : Demande de subvention pour la réalisation du Plan d'action territorial du gave de Pau en 2017

Date de la convocation : 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois de février à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MME. COSTE ; M. CAPERET ; M. DUBOSC ; M. GAYAS ; M. JOUCLA ; M. LAGAHE ; M. LAGRAVE ; M. LASSEGUES ; M. LEROY ; M. PEDELABAT ; M. PEYS ; M. SANSOT ;

M. LAFFITTE donne procuration à M. TASTET ; M. RHAUT donne procuration à M. ARRABIE ; M. CUYAUBE donne procuration à M. PEYS.

Etaient absents et excusés : 2

Nbre de délégués : 14

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M Paul Lagrave a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la nappe alluviale du Gave de Pau ont décidé de porter un deuxième PAT de 2014 à 2018 incluant un volet amélioration des connaissances, un volet agricole et un volet non agricole.

Compte tenu des dernières réunions de travail fin 2016, il est proposé de modifier le budget présenté lors des orientations budgétaires du 6 décembre 2016.

Monsieur le Président informe que le montant global reste constant, il s'agit uniquement de mouvements de crédit à l'intérieur des différents domaines de travail.

		Budget prévisionnel 2017	
Dépenses	Animation territoriale		60 600 €
	Communication générale		15 000 €
	Amélioration connaissances	Réseau suivi analyses eau	70 000 €
		Exploitation données réseau	15 000 €
		Carte et guide des sols	15 000 €
	Volet agricole	Actions collectives	27 500 €
		Accompagnement individuel	35 000 €
	Volet non agricole	Collectivités & Particuliers	12 000 €
TOTAL DEPENSES 2017		250 100 €	
Recettes 2016	Aide AEAG		145 670 €
	Aide CD64		7 000 €
	Subventions CR Nouvelle Aquitaine & Europe		25 010 €
	Autofinancement		72 420 €
		<i>Participation / collectivité</i>	7 070 €
TOTAL RECETTES 2017		250 100 €	

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> SOLLICITE les aides financières aussi élevées que possibles auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Europe, du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour mener à bien ce projet

>AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
**Au registre ont signé les membres présents,
 Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
 Jean Pierre PEYS**

